



**REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

-----  
**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS**  
**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

## **Avis de Consultation Ouverte**

**N° 050/2026-MTP/PRMP/UGPM-TR**

1. Le **MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Travaux d'urgence de traitement de points noirs et construction de chaussée en béton sur la RNT33A entre PK 1+000 et PK 2+000**".

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Batiment Ministère des Travaux Publics Anosy**

Rue : **Jules RANAIVO**

Etage / Numero de Bureau : **2ème étage, porte 221**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré au bureau de la PRMP, MTP Anosy Porte 221 2e age et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: cinq cent mille Ariary (Ar500 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir à **Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics, bâtiment MiTP Anosy - 2ème étage porte 221** au plus tard le **04/09/2026 à 10 H 15 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- cinq millions huit cent mille Ariary (Ar5 800 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo.

8. Une visite de lieu est **facultative**



à ..... Le 20/08/2026  
La Personne Responsable des Marchés Publics